

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 19 décembre 2017 - Délibération n° 2017/224

**Objet : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'APPUI A L'ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE ET A SA MISE EN OEUVRE ORGANISATIONNELLE**

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle du foyer rural de la commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 14 décembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – PENICAUD – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – TOUZET – CALOMINE – PATEYRON – GAILLARD – CONCHON et Mmes PIPIER – CAPS – COLON – et HYLAIRES et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
3. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
4. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.
6. M. MAZIERE donne pouvoir à Mme SUCHAUD.
7. M. AUBERT donne pouvoir à M. LAGRANGE.
8. M. TOUZET donne pouvoir à M. DESLOGES.
9. M. CALOMINE donne pouvoir à M. COUSSEIROUX.
10. M. PATEYRON donne pouvoir à M. MARTINEZ.
11. M. GAILLARD donne pouvoir à M. PACAUD.
12. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY.
13. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. LAINE.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** M. GRENOUILLET Jean-Yves.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants
67	41	54
Cabinet PWC	12 MM. LAINE (avec la procuration de Mme POUGET-CHAUVAT seule), MARTINEZ (avec la procuration de M. PATEYRON), LAGRANGE (avec la procuration de M. AUBERT seule), GRENOUILLET (avec la procuration de M. CHOMETTE), GAUDY (avec la procuration de M. DERIEUX), BUSSIERE et Mmes SUCHAUD (avec la procuration de M. MAZIERE), DEFEMME	
Cabinet Christiany	30 Mmes LAPORTE, JOUANNETAUD (avec la procuration de M. SZCEPANSKI), SPRINGER, DUMEYNIÉ, BATTUT et MM. DUGAY, CHAUSSADE, LAINE, TRUNDE, ROYERE, LABORDE, LALANDE (avec la procuration de Mme CAPS), CHAPUT (avec la procuration de Mme PIPIER), DOUMY, PENICAUD, LUMY, TRUFFINET, COUSSEIROUX (avec la procuration de M. CALOMINE), SARTY, SCAFONE, PEROT, ROYERE, PAMIES, GUILLAUMOT, JOUHAUD (avec la procuration de M. RIGAUD)	
Contre	1 - Mme DURANTON	
Abstentions	7 - MM. DESLOGES (avec procuration de M. TOUZET), JUILLET, LAGRANGE, GIRON, ESCOUBEYROU et Mme DESSEAUVE	
Blanc	-	
Nul	-	
Ne prennent pas part au vote	4 - MM. PACAUD (avec la procuration de M. GAILLARD), BRIGNOLI et Mme LAURENT.	

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2017/198 autorisant le Président à déposer un dossier de demande de financement au titre de la DETR pour la souscription d'une prestation d'accompagnement à la fusion

Considérant les débats intervenus à l'occasion du Conseil communautaire du 28 novembre 2017 à Saint-Martial-Le-Mont, M. Le Président rappelle les propositions d'interventions des cabinets PWC (44-Nantes) et Damien Christiany (37-Loches), présentées aux conseillers communautaires à l'occasion de réunions informelles, organisées respectivement les 08 novembre 2017 et 15 décembre 2017

M. Le Président précise qu'il s'agit d'un marché de prestations de services qui comprend une tranche ferme pour l'appui à la préparation d'un projet politique de territoire, et deux tranches optionnelles concernant la déclinaison opérationnelle du projet de territoire sous ses aspects juridique et financier.

M. Le Président propose de retenir l'une des deux offres suivantes pour accompagner la communauté de communes :

- Cabinet PWC : montant de 20 900 € HT décomposés comme suit :
  - Phase 1 (=tranche ferme du marché) : 6 650 € HT.
  - Phase 2 (=tranche optionnelle 1) : 8 550 € HT.
  - Phase 3 (=tranche optionnelle 2) : 5 700 € HT.
- Cabinet Christiany : montant de 15 200 € HT décomposés comme suit :
  - Phase 1 (= tranche ferme du marché): 8 400 € HT.
  - Phase 2 (= tranche optionnelle 1) : 4 000 € HT.
  - Phase 3 (= tranche optionnelle 2): 2 800 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide de retenir le cabinet Damien Christiany (37-Loches), pour un montant total de 15 200,00 € HT conformément à l'offre ci-avant et autorise le Président à notifier le marché
- Indique que les dépenses et recettes seront portées au budget général 2017

- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et donc à engager les prestations dès réception de l'accusé de réception de dossier complet par les services préfectoraux

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

